

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements  
et de la Formation Supérieurs

Direction de Formation Doctorale  
et de l'Habilitation Universitaire

N° 456/D.G.E.F.S./D.F.D.H.U/2014

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

المديرية العامة للتعليم والتكوين العالين

مديرية التكوين في الدكتوراه  
والتأهيل الجامعي

Alger, le 13 JUL, 2014

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissements

**Objet : A/S soutenances de doctorat.**

Suite aux recommandations de la Commission Nationale d'Habilitation des Formations Doctorales, relatives aux retards enregistrés dans les soutenances de thèses de doctorat, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures décidées par la tutelle pour répondre à cette préoccupation.

Il est à rappeler que la préparation d'une thèse de doctorat consiste en l'élaboration d'un travail original sanctionné par la rédaction d'une thèse qui permettra d'évaluer les qualifications et les aptitudes du doctorant à mener des travaux de recherche avec la rigueur scientifique requise et de façon autonome ; la publication reste une consécration de cette capacité du doctorat à réaliser un travail de recherche original et de qualité.

Dans cette optique le doctorant ayant finalisé son travail (thèse rédigée), peut prétendre à la soutenance de sa thèse après l'acceptation officielle de son article par une revue scientifique reconnue et du domaine.

Il reste entendu que la publication doit être en relation directe avec le sujet de thèse.

Je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour l'application de cette mesure par les organes scientifiques qui permettra de libérer les soutenances de doctorat une fois l'article accepté et ne pas attendre sa publication qui peut intervenir après plusieurs mois.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



مديرة التكوين في الدكتوراه والتأهيل الجامعي

إمضاء: مرياح حور

Copie à Monsieur le Secrétaire Général.